HORAVIS
BIENNE · SUISSE

VERSION DU 20.11.2026

Note pour votre fiduciaire

Montres de fonction Horavis : certificat de salaire, AVS, TVA. Note d'information ; Horavis ne donne aucun conseil fiscal.

Version provisoire. Les montants sont des estimations, à confirmer par votre fiduciaire ou par un ruling.

1. Clé d'Or et Trophée : un avantage en nature

Une montre portée aussi en privé est une prestation en nature (LIFD art. 16 al. 2 et 17 al. 1). Elle se déclare au **chiffre 2.3** du certificat de salaire, à sa valeur marchande (Guide 2026, Cm 19 et 26). Il n'existe pas de barème officiel pour une montre : la méthode proposée est le **loyer payé à Horavis, TVA comprise**, par prudence.

Le montant est soumis à l'AVS et à l'assurance-chômage, comme un salaire (RAVS art. 7 let. f). Le cadeau usuel est limité à 600 CHF par année civile ; au-delà, toute la valeur est imposable (DSD n° 2158, 2160).

OFFRE	LOYER HT	MONTANT À DÉCLARER PAR AN (TVA COMPRISE)	AVS ET CHÔMAGE DU COLLABORATEUR (≈ 6,4 %)
Clé d'Or bas	240 CHF / mois	3 113 CHF	≈ 199 CHF
Clé d'Or haut	290 CHF / mois	3 762 CHF	≈ 241 CHF
Trophée (3 mois)	390 CHF / mois	≈ 1 265 CHF	≈ 81 CHF
Voiture de 70 000 CHF HT (pour comparaison)	—	7 560 CHF	≈ 484 CHF

2. Coffret Rendez-vous : en principe aucun avantage

Les montres restent au coffre de l'entreprise et ne sortent que pour un rendez-vous professionnel noté à l'avance, puis reviennent le jour même. Elles servent l'employeur, comme un outil de travail (Guide 2026, Cm 72). Aucun texte ne traite expressément d'une montre de représentation : ce point est **à confirmer par un ruling**.

- Usage exclusivement professionnel ; restitution le jour même ; registre signé à la sortie et au retour.
- Pas de porteur attitré ; usage privé interdit ; contrôle annuel du registre.
- Clause et registre types : document « Coffret Rendez-vous : clause et registre types » (horavis.ch).

3. Le ruling

Il se demande gratuitement à l'Intendance des impôts du canton de Berne, **par l'entreprise** (l'employeur). Il faut : une lettre, l'état de fait complet (contrat Horavis, clause, registre, loyer), les questions et la réponse proposée. Horavis prépare le dossier avec vous. Le ruling ne couvre pas la TVA.

4. Pour l'entreprise

- Le loyer est une charge de l'entreprise : charge de représentation pour le Coffret et le Jubilé, charge de personnel pour la Clé d'Or et le Trophée, à condition de figurer au certificat de salaire.
- Si le porteur est associé ou actionnaire, la montre doit être déclarée comme salaire ; sinon, risque de distribution dissimulée de bénéfice.
- TVA de 8,1 % : déductible selon votre droit à la déduction de l'impôt préalable, limité pour les banques et les assurances.

Sources : Guide d'établissement du certificat de salaire 2026 (AFC) ; LIFD ; RAVS ; Directives sur le salaire déterminant (DSD) ; LTVA.
horavis.ch · contact@horavis.ch